

# CHARTRE De L'ESPADON CN DE FORT DE FRANCE

---

L'Espadon de Fort de France est une association loi 1901, à but non lucratif.

Afin de préserver une forte cohésion de tous ses membres, l'Espadon de Fort de France a décidé d'instaurer une chartre. Elle fixe quelques règles de bon fonctionnement, que chaque nageur aura à cœur de respecter pour son bien-être et celui des autres.

**L'ambition du club est d'associer les adhérents à deux objectifs prioritaires et complémentaires :**

**1) - Réussite sportive et convivialité entre tous.**

Le Club demande à tous (nageurs, entraîneurs, parents) de la respecter.

La chartre signée au début de chaque saison sportive représente un engagement moral de la part de l'adhérent. Elle servira, tout au long de la saison sportive, de référence et permettra de définir en permanence la qualité de l'engagement des signataires.

La chartre doit être considérée comme une convention qui sauve garde les intérêts de Tous et qui répond aux problèmes posés par la vie dans le club. Elle est conforme au statut règlement intérieur et code d'honneur. De ce fait, le non respect d'une des règles fera l'objet d'un rappel au règlement suite à un entretien avec le Comité Directeur.

Les pratiques sportives au même titre que les pratiques culturelles, contribuent à l'épanouissement du jeune et à son intégration sociale.

Le sport est reconnu comme étant un moyen d'enrichissement physique mais aussi moral, culturel, intellectuel. Il est source de plaisir et d'accomplissement personnel. Il représente une contribution originale à la formation citoyenne, en particulier au sein de l'association sportive.

## **Le nageur :**

- Le nageur s'engage à respecter l'encadrement du club et ses équipiers.
- Les horaires et les lieux d'entraînement sont fixés par le club en début d'année sportive en fonction de la catégorie du nageur.
- Tout nageur doit se soumettre au règlement intérieur de la piscine d'entraînement et de compétition.
- Les horaires d'entraînement sont à respecter impérativement. L'heure indiquée est le début de l'entraînement. Après plus de 30 minutes de retard le nageur ne sera pas accepté à l'entraînement. Tout nageur se présente à la piscine ¼ d'heure avant l'heure l'entraînement. Après l'entraînement, le nageur doit quitter la piscine dans le ¼ d'heure qui suit.
- les entraînements sont obligatoires, toute absence doit faire l'objet d'une excuse auprès de l'entraîneur. Toute absence de plus d'une semaine devra être justifiée par un certificat médical.
- L'assiduité aux entraînements est un gage de réussite.
- L'équipe des entraîneurs met en place dans le cadre de la commission technique un programme de travail dans le but de faire progresser chaque nageur. Un engagement moral lie le nageur, l'entraîneur et le club.
- L'accès au bassin et les entraînements se déroulent sous l'entière responsabilité de l'entraîneur du club.

- Tout nageur ne peut assister aux entraînements ainsi qu'aux compétitions que lorsque son dossier d'inscription est complet, ceci pour des raisons de responsabilités. **(Certificat médical et cotisation obligatoires)**
- Pour les mineurs, tout départ de l'entraînement avant les horaires normaux doit être justifié (mot des parents). En cas contraire, il est interdit de quitter le bassin avant l'heure de fin d'entraînement.
- il est interdit de déambuler dans les vestiaires.
- Dans les vestiaires, le club n'est pas responsable des objets de valeurs.
- A l'entraînement, **le nageur doit avoir tout le matériel nécessaire et le dépose prêt à portée de main ; bonnet, lunette, palmes, planche, bouteille d'eau etc.**
- Des entraînements peuvent être organisés en dehors du bassin. Ces séances font partie de l'entraînement et suivent les mêmes règles.
- Les annulations d'entraînement en raison de compétition, absence de l'entraîneur sont prévues à l'avance. Mais un entraînement peut être annulé à la dernière minute pour diverses raisons.

**Le club mettra tout en œuvre pour prévenir l'ensemble des personnes concernées.**

- Après l'entraînement, le nageur range le matériel de façon à ne pas l'abîmer.
- Ces règles s'appliquent au nageur quelque soit son niveau de pratique.
- Tout manquement à ces directives ou toute attitude négative qui perturberait le déroulement normal de l'entraînement fera l'objet de sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive par le Comité Directeur. Toute remarque ou rappel à l'ordre fait par l'entraîneur devra être signalé au Comité Directeur.

## **2) - Lors des compétitions :**

- Tout nageur doit se fixer comme objectif d'améliorer ses performances, **il s'engage à donner le meilleur de lui-même à chaque entraînement et compétition.** Pour cela, il fixera avec son entraîneur un objectif réalisable et mettra tout en œuvre pour l'atteindre. Il n'oubliera pas qu'il nage pour lui-même et pour son club.
- Le nageur doit connaître le règlement FFN s'appliquant à la compétition.
- **Le nageur s'engage lors des compétitions à porter les couleurs du Club ; t-shirt et bonnet, pour former un groupe « club » homogène.**
- **Lors de podium, le port du t-shirt et des couleurs du club sont obligatoires.**
- Tout nageur, quelque soit son niveau s'engage à participer dans l'année au minimum à une course ou un relais lors des compétitions. La place du club dans le classement national en dépend.
- En compétition, le nageur s'échauffe sous les directives de son entraîneur, il écoute attentivement ce qui est dit au micro, pour ne pas manquer sa course. Etant appelé, il se rend à la chambre d'appel avec tout son matériel. A chaque fin de course, il demande son temps auprès des chronométreurs pour prendre conscience de son niveau et vient le signaler à son entraîneur. Puis il se rendra au bassin de récupération pour préparer les courses suivantes.
- Les compétitions se déroulent selon le calendrier du Comité Régional de natation de la Martinique (CRNM) reçu en début de saison et selon les performances de chaque nageur.
- L'entraîneur détermine pour chaque nageur les participations aux compétitions ainsi que les courses nagées.
- Tout nageur respecte les horaires et les lieux de rendez-vous donnés. S'il se rend par ses propres moyens sur le lieu de compétition, il demandera à l'avance l'heure du début de l'échauffement et s'obligera à être présent. De même, si le nageur repart de la compétition avant le groupe, il ne pourra le faire sans l'accord de son entraîneur ou du responsable désigné par le club.

- Un nageur engagé à une compétition ou à un stage doit honorer celui-ci par un travail sérieux dans sa préparation. Dans le cas contraire, sa participation peut-être annulée à tous moments.
- Il est demandé à chacun de respecter le matériel (hôtellerie, restaurant, transport, vestiaires, Etc....) afin de préserver l'image du club.
- En cas de non participation, il est nécessaire de prévenir suffisamment tôt l'entraîneur (en général 15 jours). En cas d'absences non prévue (maladie), un certificat médical est nécessaire le jour de la compétition. En cas de forfait non justifié, l'amende infligée au club par le comité sera facturée au nageur.
- En cas de prise de médicaments, le nageur doit venir à la compétition avec son ordonnance. En effet, dans toute compétition, il peut y avoir un contrôle antidopage.
- La responsabilité des entraîneurs et du club prend fin à la sortie de l'enceinte de la piscine.
- **L'esprit d'équipe est une garantie pour le club. Il est indispensable que tous les nageurs se soutiennent mutuellement et le mauvais esprit n'a pas de place au sein du club Espadon**

### **L'entraîneur ou l'encadrant :**

C'est un éducateur qui s'engage à :

- Prendre en compte chaque nageur de son groupe sans distinction et quelque soit son niveau.
- Faire respecter la discipline au sein de son groupe.
- Respecter l'intégrité du nageur en s'adressant à lui en privé quand la situation l'exige.
- Respecter la confidentialité des propos tenus entre le nageur et lui.
- définir avec chaque nageur un objectif pour la saison et faire des bilans individuels tout au long de l'année.
- Rencontrer le ou les parents autant de fois que le besoin se fait ressentir.
- l'entraîneur ne devra, en aucun cas, laisser les nageurs de son groupe seuls au bord du bassin.
- A accompagner son groupe à chaque compétition, en cas d'empêchement, il délèguera un collègue en ayant au préalable prévenu ses nageurs.
- l'entraîneur peut exclure de l'entraînement du jour un nageur pour non respect des règles citées précédemment. Dans ce cas, le nageur mineur, attendra la fin du cours assis au bord du bassin.
- l'entraîneur devra obligatoirement remplir et retourner au secrétariat du club la fiche de présence mensuelle mise à sa disposition.

### **Le parent :**

- Respecte le travail de l'entraîneur
- Respecte les décisions du Comité Directeur
- Encourage son enfant lors des phases de stagnation voire de régression ou de motivation en berne (les progrès ne sont pas linéaires et la motivation peut être altérée par les doutes et la fatigue).
- Félicite lorsque les performances sont en progression.
- Ne fait pas des commentaires et/ou donner des conseils techniques risquant de contredire le discours de l'entraîneur.
- Prend un rendez-vous avec l'entraîneur en cas de besoin.
- Prévient l'entraîneur quant aux éventuelles absences de son enfant (entraînements et compétitions).
- Fait remonter à l'entraîneur d'éventuels signes de surmenage, difficultés scolaires, problèmes familiaux pouvant altérer le moral et la performance du nageur.
- Inculque à son enfant des valeurs de respects, de discipline, d'efforts de loyauté.
- S'engage à connaître le règlement de la Fédération Française de Natation.
- **S'assurer que l'entraînement a bien lieu, avant de laisser son enfant seul à la piscine, et récupère son enfant à l'heure après l'entraînement ainsi qu'au retour de compétition. Si un retard est prévu, il doit prévenir par téléphone les entraîneurs et le responsable du groupe.**

- Tient à l'égard de son enfant un discours en adéquation avec les règles citées ci-dessus

**- Signale au secrétariat du club les changements de coordonnées (adresse, téléphone, mail ...)**

Aucun parent non membre de l'équipe technique ne sera admis au bord du bassin pendant les entraînements : ceci pour l'autonomie du nageur et le bon déroulement de l'entraînement.

**Fonctionnement général :**

**Droit à l'image :**

Toute personne présente lors des manifestations est susceptible d'avoir des photos publiées sur le site web ou dans les journaux s'il n'en formule pas préalablement le refus par écrit.

**Hygiène de vie :**

S'inscrivant dans un développement harmonieux de l'individu nous donnons quelques conseils concernant l'hygiène de vie.

Cette préoccupation est primordiale puisqu'elle concerne la santé à court et moyen terme. Elle a pour ambition d'aider les jeunes nageurs à prendre de bonnes habitudes (notamment alimentaires) qu'ils pourront garder dans leur future vie d'adulte.

J'équilibre mon alimentation en réduisant les sucres, les graisses et les boissons sucrées et gazeuses.

Je prends soin de ma récupération en me couchant tôt

Je prends soin de mes affaires personnelles, de mon sac et de mon matériel : les rincer et les sécher.

Je me douche après l'entraînement

Je ne bois pas, je ne fume pas, je ne prends pas de produits dopants

**Valeur éducatives :**

En tant qu'adhérent dans le club Espadon. J'ai conscience que je suis acteur à part entière de la vie de mon association.

Pour être respecté(e), je respecte les autres :

Je suis poli(e) et courtois(e) tant dans la piscine qu'à l'extérieur

Je suis respectueux (se) des autres (pas de mise à l'écart, moquerie, insulte...)

J'encourage tous les nageurs du club lors des compétitions individuelles ou par équipe.

**Condition de remboursement :**

Un remboursement partiel de la cotisation peut-être réclamé par un adhérent qui interrompt sa saison pour raison médicale, déménagement ou toute autre raison indépendante de sa volonté rendant impossible la jouissance de l'adhésion. Ce remboursement ne peut être calculé que sur la base de la cotisation moins le montant de la licence. Une somme forfaitaire décidée par le comité est conservée pour les frais de dossiers. Le montant du remboursement est proportionnel à la durée de la présence dans le club par unités de trimestres scolaires.

Signature du nageur

Signature des parents

Signature de l'entraîneur

Signature du Président

**REFUS DU DROIT À L'IMAGE**